

Ordre du jour n°BT**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2013****DELIBERATION N° 13/074**

**Avenant n°3 à la Convention Opérationnelle entre la Commune de Mably, Roannais  
Agglomération et l'EPORA  
Site des Tuileries**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 13-002 du Conseil d'Administration du 15 avril 2013 portant application du Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,
- VU la convention opérationnelle approuvée par délibération N°05-022 du Conseil d'Administration du 19 décembre 2005 signée le 30 janvier 2006, l'avenant n°1 approuvé par délibération N°B 07-013 du Bureau du 23 mars 2007 et signé le 23 juillet 2007, l'avenant n°2 approuvé par délibération N°11-112 du Conseil d'Administration du 19 décembre 2011 et signé le 16 avril 2012 entre la Commune de Mably, Roannais Agglomération et l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention opérationnelle entre la Commune de Mably, Roannais Agglomération et l'EPORA, relatif au site des Tuileries.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 13-002 du Conseil d'Administration du 15 avril 2013 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de l'avenant.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER